INTITULE DU POSTE

ENSA MONTPELLIER-2023-1422808-PROF TPCAU cat 1 n°2

INTITULE LONG DU POSTE

Professeur / Théories et Pratiques de la Conception Architecturale et Urbaine / Catégorie 1

ELEMENTS ADMINISTRATIFS

Corps (pour les postes ouverts aux titulaires) PROFARCH

Catégorie

Domaine fonctionnelEnseignement supérieur rechercheEmploi de référenceRMCC: RCH03A – RMFP: ERENS001

Date de vacance de l'emploi 01/09/2024

LOCALISATION DU POSTE

Région Occitanie **Département** Hérault

Adresse 179 rue de l'Espérou – 34093 MONTPELLIER CEDEX 5

EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

L'ENSAM compte en 2023/2024, un effectif d'environ 900 étudiants en cycles licence et master, dont environ 173 étudiants à l'école d'architecture de la Réunion, 14 doctorants, 60 étudiants en HMO, 19 en formation continue diplômante.

Dans le cycle licence, l'enseignement de l'architecture est structuré autour de thématiques différentes sur chaque semestre du cycle licence (initiation au projet architectural en S1 et S2, Habiter le territoire en S3 et S4, habiter ensemble en S5 et Penser la complexité en S6).

Un ensemble de cours de type optionnel obligatoire est proposé aux étudiants dans le cadre de UE3.

Dans le cycle Master, il est structuré autour de cinq domaines d'études : « Architecture et Milieu » « Métropoles du Sud », « Situations », « Ici et maintenant », « Habiter ».

Aux cinq domaines d'études sont associés des séminaires, en tant que lieux d'initiation à la recherche. Ils sont adossés aux axes de recherche du laboratoire LIFAM encadrés par des enseignants titulaires d'un doctorat et/ou d'une HDR regroupés au sein de ceux deux entités.

Entre les deux semestres un temps d'enseignement différent est mis en place dans les Hors Les Murs (HLM), un choix de 12 à 14 enseignements est proposé aux étudiants.

Trois grands axes stratégiques ont été définis par le Conseil d'Administration : littoralité/méridionalité, santé globale, le déjà-là.

L'antenne réunionnaise dispense l'enseignement de licence et le master depuis la rentrée 2017,

DESCRIPTIF DU SERVICE – présentation des activités scientifiques de l'école

La recherche au sein de l'ENSA de Montpellier s'organise dans le cadre du **LIFAM**, une unité de recherche habilitée par le Bureau de la recherche architecturale et urbaine. Il se caractérise par une forte interdisciplinarité autour des 6 champs disciplinaires des ENSA. Les programmes de recherche et activités du laboratoire s'appliquent à croiser les regards (prismes d'observation, cadres théoriques, référents), les disciplines, les méthodes, notamment pour déployer une recherche plus transversale, à même de s'engager dans les contextes et enjeux contemporains. Les modes de recherche sont variés : recherche académique, recherche-action, recherche-création, recherche appliquée.

Le LIFAM se structure autour de 3 axes principaux, **Transitions / Confort global / Pédagogies** et autour de 2 focales :

- **Espaces-Temps et interactions** qui interroge la matérialité des formes architecturales, urbaines et paysagères et les manières de les habiter
- Représentations, modélisation et conception qui explore les processus d'élaboration de ces formes architecturales et des milieux.

Le LIFAM regroupe 20 enseignants-chercheurs de l'ENSAM, 20 enseignants et/ou chercheurs associés, et 17 doctorants. Il est rattaché aux écoles doctorales 58 (langues, Littérature, Cultures, Civilisations) et 60 (Territoires, Temps, Sociétés et Développement) de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, et à l'école doctorale 166 (Information, structures, systèmes) de l'Université Montpellier 2.

DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres taches, perspectives d'évolution

L'ENSAM recrute un(e) enseignant(e)-chercheur(e), porteur(se) du titre d'architecte.

Il(elle) intervient dans le champ TPCAU dans les différents cycles de la formation des architectes.

Il/elle démontre son expertise dans le domaine TPCAU, au travers d'activités de recherche et de maîtrise d'œuvre confirmées et reconnues (publications, conférences, œuvres ou pratiques).

Cette compétence est nécessairement renforcée et étayée par un engagement reconnu dans la recherche.

La note pédagogique, doit expliciter et mettre en perspective les thématiques et problématiques mobilisées dans sa pratique architecturale et ses activités de recherches au regard de la discipline et du projet.

Elles concernent l'enseignement de la théorie et de la pratique de la conception architecturale et urbaine en Licence et en Master dans les Domaines d'Études de master (DEM) en lien avec un ou plusieurs des 3 axes stratégiques de l'ENSAM.

* Charges pédagogiques en général :

Il(elle) rejoint les équipes pédagogiques et organise les enseignements qui lui sont confiés en conservant la dynamique et la didactique existante et en application des programmes. Dans sa première année, il(elle) a spécifiquement la charge et la responsabilité des enseignements suivants :

* Licences

Responsabilité d'un atelier de projet en Licence semestres 6 et réalisation de cours théoriques

* Master

Intervention structurante sur un semestre de projet selon le DEM rejoint, réalisation de cours théoriques et intégration aux séminaires.

Dans le cadre des DEM rejoint, les charges pédagogiques sont :

- Participation aux divers enseignement(s)
- Implication dans les ateliers de projet S7 à S10

* Tutorat et/ou de mentorat

Obligatoirement assurer 3 tutorats et/ou mentorats:

- rapport d'études
- rapport d'activités
- mémoire / PFE
- HMONP
- thèse en architecture
- stages, Erasmus ...

* Autres tâches

Comme tout(e) enseignant(e), il(elle) a vocation à s'impliquer dans les instances et dans la représentation de l'ENSAM.

* Charges scientifiques

Il(elle) a vocation à rejoindre l'unité de recherche de l'ENSAM (LIFAM) pour contribuer à son développement et son animation, en s'intégrant dans les axes de recherche actuels, ou en développant de nouveaux, en lien avec les objectifs de ce dernier.

Il(elle) développe des recherches permettant d'enrichir et de renforcer les axes scientifiques, avec des attentes fortes en interdisciplinarité notamment sur les questions portant sur le confort, les transitions ou les enjeux de méthode.

Il(elle) a une grande capacité d'initiative visant à renforcer les activités de l'unité de recherche.

* Perspectives d'évolutions

L'ENSAM se prépare pour sa nouvelle accréditation 2025-2030. Dans ce cadre, il(elle) doit faire des propositions pédagogiques d'avenir concrètes et donner les pistes prospectives qu'il/elle se propose de porter. Les charges présentées ci-dessus concernent l'actuel programme habilité jusqu'à la rentrée 2025.

CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE

1 - Expériences et compétences souhaitées

Il(elle) est un(e) architecte praticien(ne) chercheur(se).

Il(elle) doit justifier d'un dossier d'œuvres orienté vers une démarche contextuelle de qualité et la prise en compte des enjeux et risques environnementaux, climatiques et sociétaux situés.

Un retour critique sur sa propre pratique de recherche et de maîtrise d'œuvre pour construire son enseignement et ses activités scientifiques sera très apprécié.

La note pédagogique doit démontrer une capacité à :

- * Penser, monter et piloter des formations en lien avec l'environnement local ou international.
- * Penser et mettre en place un cours de théories et doctrines de niveau master et/ou séminaire doctoral.
- * Penser et mettre en place un DEM croisant le triptyque formation / recherche / pratique, les axes stratégiques et les thématiques scientifiques de l'ENSA.
- * Faire dialoguer projet / recherche / création.
- * Penser et développer des formations et des recherches dans l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité.
- * Penser et accompagner les transitions en démontrant son intérêt à mener des formations et des recherches autour des pratiques (pédagogiques, professionnelles, de recherche) et à participer / mener et/ou développer des projets de recherche autour de thématiques du LIFAM (transitions, confort, pédagogie, méthode, habiter...).

Sont particulièrement souhaitées des expériences et compétences dans le cadre :

- * De la mission de formation des architectes : cours magistraux / coordination /animation d'équipes au sein des ateliers de projet architectural et urbain.
- * Des diverses activités de l'ENSA ; plus spécifiquement dans le montage, la coordination et l'animation de programmes et projets : recherche / diffusion / transmission / coopération / culture ...
- * Des diverses instances de l'ENSA et de celles avec lesquelles elles sont liées.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Il (elle) doit participer à la progressivité et au développement de l'enseignement du projet en licence. Pour ce faire, il est souhaitable qu'il(elle) ait une culture du projet architectural et urbain au cœur de l'enseignement en "atelier", ainsi qu'une expérience didactique réussie dans l'encadrement et le suivi d'étudiants en architecture. Un fort investissement dans les réflexions collectives sur l'évolution des formations et des DEM est indispensable.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle souhaitées :

L'ENSAM a la volonté de recruter de préférence un(e) architecte praticien(ne), titulairede l'habilitation à diriger des recherches (requise) ou d'un titre équivalent*.

Une expérience avérée de l'encadrement doctoral est souhaitée.

NOTA:

*Titre équivalent = par dispense CNECEA, art.48 - Décret 2018-105

Pratique de recherche = au sens de l'HCERES, Guide des produits de la recherche et des activités de recherche -Architecture

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Autres

informations

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e

Les candidatures seront examinées collégialement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture

<u>Notamment pour le concours</u> : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférences, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/

Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

CANDIDATURE

Lien du site https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/concours-ensa-2024

Personne à contacter Autre personne à contacter Stéphane Bosc, président CFVE - <u>stephane.bosc@montpellier.archi.fr</u> Thierry Verdier, directeur – <u>thierry.verdier@montpellier.archi.fr</u>